

Méthode d'Audit Efficacité Énergétique Industrie



Ingénierie de l'énergie et du
développement durable

Objet : **Méthode appliquée par la société EXERGIA lors des audits d'Efficacité Énergétique en Industrie**

Fait générateur : **décision de la direction en date 23/11/2015**

Référence du document : **EXR.ML.1215**

Date du document original : **03 décembre 2015**

Document mis à jour le **17 janvier 2020**



Les audits d'efficacité énergétique en industrie proposés par la Société EXERGIA se dérouleront selon la méthode ci-dessous.

CONTENU

ENGAGEMENT

REFERENCES

ETHIQUE ET INDEPENDANCE

IDENTIFICATION PREALABLE DU BESOIN CLIENT ET DE LA MEILLEURE REPONSE A LUI APPORTER.

PROPOSITION COMMERCIALE.

CONTRAT

GLOSSAIRE

EXIGENCES DE QUALITE

PROCESSUS D'AUDIT ENERGETIQUE

MODELISATION DES CONSOMMATIONS

REDACTION ET CONTENU DU RAPPORT

PLAN D'ACTIONS

SUIVI DE L'AUDIT

Efficacité Énergétique Industrie

ENGAGEMENT

La société EXERGIA, ses partenaires et sous-traitants s'engagent à respecter la présente méthodologique lors de la réalisation d'audit énergétique en industrie, pour les propositions émises à partir de la date d'application.

REFERENCES

La présence note se réfère aux documents suivants :

- **OPQIBI - fiche 1717** – Audit énergétique dans l'Industrie
- **IPMVP Vol 1_2011_EN-20.1.2012** "Concepts and Options for Determining Energy and Water Savings, Vol. 1"
- **NF EN 16 247 – 1** : 2012 - Audits Energétiques : Exigences Générales
- **NF EN 16 247 – 3** : 2014 – Audits Energétiques : Procédés
- **NF EN 16 247 – 5** : 2015 – Compétences des auditeurs énergétiques
- Loi Française :
 - **Code de l'énergie, articles L233-1 à 4** du chapitre III du titre III du livre II.
 - **Décret n°2013-1121** du 4 décembre 2013 relatif à l'audit énergétique obligatoire.
 - **Décret n°2014-1393** du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique.
 - **Arrêté du 24 novembre 2014** relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique
- **ISO 50 001** : 2011 - Systèmes de management de l'énergie — Exigences et recommandations de mise en œuvre.
- **ADEME - Cahier des charges Étude Projet au Management de l'Énergie** : 2013

ETHIQUE ET INDEPENDANCE

EXERGIA est une société indépendante, de par sa direction et de par son actionariat, de toute vente de matériel utilisant ou transformant de l'énergie, et de toute fourniture d'énergie.

IDENTIFICATION PREALABLE DU BESOIN CLIENT ET DE LA MEILLEURE REPONSE A LUI

APPORTER

Avant d'établir toute proposition commerciale en vue d'un éventuel audit énergétique, la société EXERGIA délivre au client les informations suivantes :

- Obligations réglementaires applicables au client par rapport à sa consommation d'énergie.
- Dispense de l'audit énergétique pour les entreprises ayant mis en place un système de management de l'énergie certifié selon l'ISO 50001.
- Définition du périmètre applicable tant à un audit qu'à une certification ISO 50 001.
- La présente note méthodologique.

PROPOSITION COMMERCIALE

Toute proposition commerciale d'Audit effectuée par la société EXERGIA sera obligatoirement écrite. Seront notamment rappelé les obligations réglementaires d'Audit concernant le client, le montant des honoraires et des frais, le contenu détaillé de la prestation et son planning, le nom des intervenants. Ces offres seront accompagnées de la présente note méthodologique, ou en reproduiront en totalité le contenu.

L'importance d'un accompagnement postérieur à l'audit sera souligné dès la phase de proposition, le cas échéant il sera abordé dans l'offre initiale avec l'accord du client.

Efficacité Énergétique Industrie

CONTRAT

La réalisation d'un Audit énergétique en Industrie est conditionnée à l'existence d'un des documents suivants :

- Un contrat de prestation signé par le client et par EXERGIA.
- OU une proposition commerciale signée par EXERGIA et retournée signée par le client.
- OU une commande émise par le client, reprenant la référence de l'offre rédigée par EXERGIA et ayant force de contrat.

GLOSSAIRE

Celui indiqué aux § 3 des normes NF EN 17 243 – 1 et – 3

EXIGENCES DE QUALITE

Celles définies aux § 4 des normes NF EN 17 243 – 1 et – 3

PROCESSUS D'AUDIT ENERGETIQUE

Est constitué des éléments définis aux § 5 des normes NF EN 17 243 – 3

MODELISATION DES CONSOMMATIONS

En option, il pourra être proposé au client une faisabilité de modélisation globale de ses consommations énergétiques en vue d'établir sa consommation de référence. La prestation respectera les préconisations définies par l'IPMVP Vol 1_2011_EN-20.1.2012.

REDACTION ET CONTENU DU RAPPORT

Tel que précisé par la norme NF EN 17 243 – 3 au § 5 .6

PLAN D'ACTIONS

En outre, les opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique seront présentées sous forme d'un ou de plusieurs plans d'actions. En accord avec le client, les actions du plan d'efficacité énergétique seront regroupées selon des critères faisant sens pour l'organisme audité, priorisés et affectés.

Principaux critères associés aux actions d'amélioration de l'efficacité énergétique :

Aspects financiers :

- Rentabilité - Retour sur Investissement,
- Performances évaluées selon le coût de possession ou l'analyse du cycle de vie,
- Intégration de la durée de vie restante pour l'équipement existant ou d'autres nécessités de renouvellement,
- Investissements.

Comportement et Formation :

- Action relevant du comportement et de la sensibilisation,

Efficacité Énergétique Industrie

- Compétences nécessaires.

Réglage et Maintenance :

- Réglages améliorés,
- Modifications et adaptations mineures de procédés ou de réglage.

Organisation et Responsabilités :

- Description et affectation de rôles et responsabilités.
- Méthodes modifiées,
- Planification de production ou d'activité modifiées,
- Autres avantages apportés par le changement envisagé.

Approche holistique :

- Combinaison d'opportunités avec d'autres projets,
- Changement de consommable, de matière,
- Risques et effets de bord.

SUIVI DE L'AUDIT

L'Auditeur se doit de sensibiliser le client sur l'importance de mettre en place un suivi des actions et une identification des responsabilités relatives à l'efficacité énergétique. Au plus tard lors de la réunion de clôture¹, le besoin de suivi doit être identifié et le cas échéant formalisé. Il est fortement recommandé que la responsabilité de l'avancement du plan soit nominative et attribuée officiellement.

----- Fin de la note méthodologique -----

Fait à Genlis, le 1^{er} septembre 2017, rendu applicable par :



Michel LEFORT
Président d'EXERGIA.

Pièces Jointes :

Certificat de Qualification OPQIBI N° 15 10 3060 d'audit énergétique dans l'industrie (1717) et d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'installation de production d'énergie utilisant la biomasse (2012 portant la mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement »)

¹ Telle que définie au § 5.7 par NF EN 16 247 – 1 : 2014

Efficacité Énergétique Industrie

Ingénierie de l'énergie et du développement durable



OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

N° dossier : 3271 II
liste : 064

Certificat de Qualification N° 15 10 3060

Délivré le : 01/08/2019 (valable un an)

<p>Nom ou dénomination : EXERGIA Adresse : Parc Technologie de Genlis 54 avenue Général de Gaulle Code postal, ville : 21110 GENLIS Téléphone : 0345183310 Télécopie : 0974445822</p>	<p>E-mail : michel.lefort@exergia.fr Site internet : www.exergia.fr N° siren : 535124853 Code NAF : 7112 B Assurance(s) : BANQUE POPULAIRE IARD</p>
<p>Forme juridique : SAS à associé unique Registre du commerce : 535124853 DIJON Capital social en € : 20 000 Appareillement : NEANT</p>	<p>Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2018 en KE : 231 Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2018 en KE : 231 Effectifs permanents déclarés pour 2018 : 4 Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure : Monsieur LEFORT Michel Fonction : Président</p>

Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/08/2023
(Sous réserve des contrôles annuels effectués par l'Organisme)

Performance énergétique
 1717 Audit énergétique dans l'industrie

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI



OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90








cofrac
SUIVEZ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certificat page 1 (nb total pages 2)

20/09/2019

Efficacité Énergétique Industrie

 <p>OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE</p>	<p>Certificat N° 15 10 3060 Délivré le : 01/08/2019 (valable un an)</p>	<p>N° dossier : 3271 II liste : 064</p>
<p>Localisation des Référents techniques pour les qualifications et/ou qualifications probatoires suivantes détenues par :</p>		
<p>EXERGIA Parc Technologie de Genlis 54 avenue Général de Gaulle 21110 GENLIS</p>		
<p>▶ 1717 Audit énergétique dans l'industrie</p> <hr/> <p>EXERGIA (Siège : 21110 GENLIS)</p> <hr/>		
<p>Signature du Responsable</p>	<p>Cachet de l'OPQIBI</p>	<p>Le Président de l'OPQIBI</p>
	 <p>OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE 104 rue Réaumur 75002 PARIS ☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90</p>	 <p>François Guillot</p>
<p>Référent(s) page 1 (nb total de pages 2)</p>	<p>20/09/2019</p>	